

M. John Rodriguez (Nickel Belt): Monsieur l'Orateur, je voudrais dire quelques mots de l'amendement que nous venons de présenter. Cela nous donne l'occasion de souligner un certain nombre de points. Je sais par expérience, et les faits le confirment, que la présidence des conseils arbitraux est devenue un poste politique sous le gouvernement actuellement au pouvoir. Cela fait désormais partie de toute l'organisation libérale de choisir les présidents des conseils arbitraux parmi des noms qui sont sans doute proposés par les associations libérales de comté de tout le Canada. Cela fait maintenant partie de tout le système de favoritisme, de la même manière que les sénateurs sont nommés pour leur contribution aux partis politiques. Un système a été mis sur pied, par lequel la Chambre de commerce du Canada propose des noms de personnes susceptibles de représenter les employeurs au sein des conseils arbitraux, tandis que, de son côté, le Congrès du travail du Canada recommande des noms pour assurer la représentation des employés.

Le gouvernement public-t-il une annonce pour faire savoir qu'il y a 18 postes de présidents de conseils arbitraux de vacants et pour que tout le monde puisse poser sa candidature? Écrit-il aux députés de toutes les tendances politiques pour leur dire qu'il y a tant de postes à combler? Demande-t-il qu'on lui propose des noms, en y joignant le curriculum vitae de chacun? Non, ce n'est pas ainsi que les choses se passent. En principe, chacun des députés peut proposer un nom. Mais la chose n'est pas facile lorsqu'on ne sait même pas s'il y a des postes à combler. De la manière dont cela se passe actuellement, ce n'est rien qu'une autre assiette au beurre. Nous avons vu l'ancien ministre d'État chargé des Affaires urbaines écrire à des avocats libéraux pour leur demander qui serait prêt à représenter la Société centrale d'hypothèques et de logement dans les négociations avec les futurs acheteurs de maison. Ce sont des choses de ce genre qui font que les Canadiens sont devenus très cyniques quant à la manière dont le gouvernement dirige les affaires du pays.

Si nous avons saisi cette occasion pour présenter cet amendement, c'est que nous voulions que toute cette question soit soulevée et débattue à la Chambre des communes. En ce qui concerne le bill C-69, le ministre a proposé de fixer à 70 ans l'âge limite des personnes pouvant cotiser à la caisse d'assurance-chômage ou toucher des prestations. Il y a un an, le gouvernement a proposé une modification, disant qu'à 65 ans personne ne pouvait vraiment être considéré comme soutien de famille, ni avoir encore des enfants à charge, ni être réellement obligé de travailler et que, par conséquent, il était inutile qu'une personne de cet âge cotise à la caisse d'assurance-chômage. Notre parti s'est opposé à cet amendement. Nous avons déclaré que nous connaissions au moins un Canadien dans la soixantaine avec trois enfants à sa charge et qu'il y avait dans nos circonscriptions bien des hommes et des femmes du même âge qui ont encore à leur charge des enfants qui sortent de

Emploi et immigration

l'école primaire ou vont encore à l'école secondaire. Un grand nombre de ces parents doivent travailler et certains d'entre eux n'ont pas de métier ou de profession. Nous nous sommes opposés à tout changement à la loi sur l'assurance-chômage qui empêcherait les Canadiens de 65 ans ou plus de cotiser au régime ou de percevoir des prestations.

● (1150)

Le gouvernement n'est pas logique. Il part peut-être du principe que seuls les idiots ne changent pas d'idée et c'est peut-être pour cela qu'il manque tant de constance quand il s'agit de l'article sur les faveurs administratives, si caractéristiques du gouvernement. Nous l'avons exhorté à respecter l'esprit de la loi qu'il avait lui-même fait voter. Le gouvernement devrait exiger pour ceux qu'il nomme à des emplois intéressants rémunérés dans certains cas à \$150 par jour, la même chose que nous demandons pour les travailleurs du Canada. Ces emplois sont une belle sinécure pour les amis du parti libéral, mais cela ne garantit certainement pas à ceux qui témoignent aux conseils arbitraux que les présidents de ces conseils essaient vraiment de trouver une solution à leurs problèmes.

J'ai eu beaucoup de rapports avec les conseils arbitraux et je sais que d'autres députés en ont eu aussi. Quand je pense à certaines des personnes qui ont été nommées présidents de ces conseils, je suis stupéfait. J'ai porté plainte auprès du commissaire et je me suis souvent plaint par lettre de la façon dont les présidents ont dominé les conseils et n'ont pas pris leurs décisions comme ils auraient dû le faire. Nous ne voulons pas dire que les gens de plus de 65 ans ne sont pas capables de travailler, parce que nous avons toujours prétendu le contraire, mais nous disons que le gouvernement devrait être logique. Ces présidents devraient être logique dans la façon dont ils appliquent la loi. Après tout, les présidents des conseils arbitraux prendront aussi des décisions au sujet de ceux qui n'ont pas le droit de verser des cotisations ou de recevoir des prestations.

C'est essentiellement pour cela que nous avons proposé l'amendement à l'étude. Nous l'avons fait pour faire remarquer au gouvernement qu'il manquait d'uniformité à cet égard et pour dénoncer encore une fois les faveurs administratives qu'il accorde, surtout en ce qui concerne les présidents des conseils arbitraux. Si le gouvernement veut être juste et honnête, il devrait faire publier des annonces dans les journaux locaux et écrire aux députés pour leur demander de lui soumettre des noms de candidats. A mon avis, ce serait la seule façon équitable de nommer les présidents des conseils arbitraux.

M. Cullen: Monsieur l'Orateur, j'aimerais simplement faire une observation. Le député a dit que cet amendement était illogique. En fait—je l'ai signalé au comité—cet amendement correspond à l'exigence concernant l'âge de mise à la retraite des personnes qui occupent des fonctions judiciaires et quasi judiciaires. Étant donné que ces personnes occupent des fonctions quasi judiciaires, il semble normal que l'âge de la retraite reste fixé à 75 ans.